

LA LIBERTÉ N'EST PAS UN PRINCIPE SOCIAL, ELLE EST UN FAIT INDIVIDUEL... (*)

L'opposition parlementaire est née d'une erreur de logique que l'ambition des hommes a malheureusement eu un grand intérêt à propager. Les esprits irréguliers, les cœurs ardents, stimulés par la générosité et, trop souvent aussi, par une envie dont, peut-être, ils ne se rendaient pas compte, ont cru et persistent à croire que la Révolution ou la Liberté peuvent être représentées et localisées dans une enceinte législative. C'est là, je l'ai dit plus haut et je le répète, un travers fatal de l'esprit moderne. La liberté n'est pas un principe social, elle n'est qu'un fait individuel; nul ne peut représenter une autre liberté que sa liberté personnelle; dès qu'un homme se pose comme représentant de la liberté des autres, il est déjà une autorité. Or, l'autorité de la liberté se transforme et devient tout à coup la liberté de l'autorité; il n'y a plus de libre, dans ce cas, que le délégué; le magistrat absorbe la cité.

Remarquons, en outre, qu'en se plaçant avec l'opposition parlementaire sur le terrain de la discussion des actes du pouvoir, les écrivains de la presse opposante font de la politique, c'est-à-dire du pouvoir, et qu'en imitant le gouvernement dans le soin qu'il prend d'appeler le pays en garantie de ses actes, ils déplacent véritablement le pays qui est social et non pas politique, qui fait de l'industrie et des affaires et non pas de la controverse.

Je répéterai donc, après l'avoir suffisamment démontré, que la politique n'est pas un moyen révolutionnaire. Les faits, du reste, viennent à l'appui de mon raisonnement. L'histoire politique des soixante dernières années confirme tout ce que j'ai dit: grâce à la politique, la question est aujourd'hui ce qu'elle était la veille de la prise de la Bastille.

Vient la deuxième question relative à l'insurrection. J'ai presque dit, en parlant de la politique, tout ce qu'il y a à dire de l'insurrection. L'insurrection, c'est l'opposition dans la rue; ici elle ne discute plus, elle agit; c'est toujours le même combat, seulement il a pris des proportions matérielles. Victorieuse ou vaincue, son triomphe ou sa défaite se résument dans le gouvernement, c'est-à-dire dans la négation de la Révolution.

L'opposition insurrectionnelle se trouve avoir exactement le même caractère que l'opposition parlementaire, en ce sens qu'elle affirme la tutelle au lieu de la nier, qu'elle nie la Révolution au lieu de l'affirmer, seulement, dans l'enceinte d'une assemblée, l'opposition ne confirme que le principe gouvernemental, tandis que, dans la rue, elle confirme le fait.

Pas plus donc que la politique, l'insurrection n'est un moyen révolutionnaire et, ici encore, les faits viennent à l'appui de mon raisonnement. Il est acquis, en effet, à l'expérience que toute insurrection n'a servi qu'à affermir et même, puis-je dire, à envenimer la tutelle.

Si bien qu'il est devenu aussi urgent que rationnel de renoncer, pour accomplir la Révolution, aux moyens, reconnus inefficaces, de la politique et de l'insurrection.

Ces moyens, recours suprême des ambitionnaires mal-à-propos dénommés révolutionnaires, une fois écartés, que reste-t-il? Voilà ce qui va faire l'objet d'un dernier examen.

Anselme BELLEGARRIGUE.

(*) Titre de cette partie choisi par *Anti.mythes*.